



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Super Turbo™
Numéro(s) de produit: 76067
Utilisation du produit: Augmente le taux d'octane

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

<u>Aux États-Unis:</u> CRC Industries, Inc. 885 Louis Drive Warminster, PA 18974 www.crcindustries.com 1-215-674-4300 (Généralités) 800- 521-3168 (Technique) 800-272-4620 (Service à la clientèle)	<u>Au Canada:</u> CRC Canada Co. 2-1246 Lorimar Drive Mississauga, Ontario L5S 1R2 www.crc-canada.ca 1-905-670-2291
---	---

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Inflammable. Poison. Irritant.
Apparence et odeur: Liquide orange/ambre, odeur de solvant

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

- YEUX:** Peut causer une légère irritation oculaire. Les symptômes comprennent picotement, larmoiement et rougeur. Une vision brouillée est un autre symptôme d'une exposition oculaire.
- PEAU:** Peut causer une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut causer la sécheresse de la peau. Les symptômes peuvent comprendre rougeurs, brûlures, desquamation, brûlures de la peau et autres lésions. La vésication est un autre symptôme d'un contact cutané. Le passage de ce matériau dans l'organisme par la peau est possible, cependant il est peu probable que cela entraînera des effets dangereux s'il est bien manipulé et utilisé.
- INHALATION:** Respiration de vapeur ou de brouillard possible. L'inhalation de petites quantités de ce matériau pendant la manipulation ordinaire ne devrait pas entraîner d'effets nocifs. La respiration de grandes quantités peut avoir des effets néfastes. Les symptômes apparaissent généralement lorsque les concentrations dans l'air sont plus élevées que les limites d'exposition recommandées (vous reporter à la section 8). Les symptômes peuvent inclure l'irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires et resserrement de la poitrine. Une exposition prolongée peut causer une dépression du système nerveux, dont des étourdissements, somnolence, faiblesse, fatigue, nausée, maux de tête et inconscience.
- INGESTION:** L'ingurgitation de petites quantités de ce matériau pendant la manipulation ordinaire ne devrait pas entraîner d'effets nocifs. L'ingestion de grandes quantités peut avoir des effets nocifs. La principale menace pour la santé en cas d'ingestion vient du risque de l'aspiration de gouttes de liquide dans les poumons, particulièrement lors de vomissements. L'aspiration peut se traduire par une pneumonie chimique, des lésions graves aux poumons, voire la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Une exposition prolongée ou répétée aux vapeurs peut avoir des effets sur le système nerveux central et sur la mémoire. Il a été prouvé, en laboratoire, que les composants de ce produit causent le cancer chez les animaux, mais la pertinence de cette découverte chez les humains est incertaine.

ORGANES VISÉS: foie, reins et système nerveux central

État physique aggravé par exposition: Problèmes cutanés et pulmonaires existants (par exemple, états de type asthmatique).

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Xylène	1330-20-7	65 – 75
Éthylbenzène	100-41-4	17,62
Essence minérale	8052-41-3	5 – 10
Ferrocène	102-54-5	> 5

Section 4: Premiers Soins

Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. En cas de lésion cutanée, consulter immédiatement un médecin. S'il n'y a pas de lésion cutanée et que les symptômes persistent, consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Ne pas administrer de liquides. Consulter immédiatement un médecin. En cas de vomissements spontanés, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Surveiller les difficultés de respiration. La bouche peut être rincée afin de supprimer le goût.

Avis aux médecins: L'inhalation de concentrations élevées de ce matériau peut être associée à une arythmie cardiaque. Les drogues sympathomimétiques peuvent initier des arythmies cardiaques chez les personnes exposées à ce matériau. Le matériel comporte un risque d'aspiration. Il faut tenir compte du risque d'aspiration comparé à la toxicité orale possible lorsque le vomissement est provoqué.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide inflammable de classe 1B.

Point d'éclair: 80°F / 27°C (SETA) Limite d'explosion supérieure: ND
 Température d'autoallumage: ND Limite d'explosion inférieure: ND

Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié: Mousse régulière (tel que AFFF), brouillard d'eau, dioxyde de carbone, produit chimique

Produits de combustion: Oxydes de carbone et divers hydrocarbures

Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Éliminer toutes les sources d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Fixer et attacher les récipients pendant le transfert du produit afin de réduire les risques d'incendie ou d'explosion initiés par la statique. Utiliser sous une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Laver les mains après l'utilisation. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Conserver dans un lieu bien aéré. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage.

Niveau d'entreposage d'aérosol: NA

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Xylène	100	150 (v)	100	150	NE		ppm
Éthylbenzène	100	125 (v)	100	125	NE		ppm
Essence minérale	100 (v)	NE	100	NE	NE		ppm
Ferrocène	10 (v)	NE	10	NE	NE		mg/m ³
N.E. Non établi	(c) – ceiling (plafond)		(s) – skin (peau)		(v) – vacated (libre)		

Contrôles et protection:

Contrôles techniques:	L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.
Protection respiratoire:	Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.
Protection visuelle/ faciale:	Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.
Protection cutanée:	Utiliser des gants de protection en nitrile, néoprène ou PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique:	liquide		
Couleur:	orange/ambre		
Odeur:	solvant		
Seuil d'odeur:	ND		
Gravité particulière:	0,8619		
Point d'ébullition initial:	279°F / 137°C		
Point de congélation:	ND		
Pression de vapeur:	ND		
Densité de vapeur:	> air	(air = 1)	
Taux d'évaporation:	lent		
Solubilité:	Négligeable dans l'eau		
Coefficient de distribution eau/huile:	ND		
pH:	NA		
Composés Organiques volatiles:	<u>Pds %:</u> 98,0	<u>g/L:</u> 844,7	<u>lb/gal:</u> 7,04

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité:	Stable
Conditions à éviter:	Températures extrêmes, sources d'ignition
Matériaux incompatibles:	Oxydants puissants
Produits à décomposition dangereuse:	Oxydes de carbone et divers hydrocarbures
Possibilité de réactions dangereuses:	Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aiguë:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Xylène	4 300 mg/kg	> 1 700 mg/kg	5 000 ppm/4H
Éthylbenzène	3 500 mg/kg	> 5 000 mg/kg	55 000 mg/m ³ /2H
Essence minérale	> 5 g/kg	> 3 g/kg	> 1 400 ppm/8 H
Ferrocène	1 320 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Xylène	Non	Non	Non	E (moyen) / S (modéré)	Inconnu
Éthylbenzène	Non	Groupe 2B	Non	E (modéré) / S (moyen)	Inconnu
Essence minérale	Non	Non	Non	E & S (moyen)	Inconnu
Ferrocène	Non	Non	Non	Non	Inconnu

E – œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

Toxicité reproductive: Aucune information disponible
Tératogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Éthylbenzène - 48 heures EC50 Daphnie magna: 1,8 à 2,4 mg/L
 Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible
 Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
 Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce liquide fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA à l'égard de l'inflammabilité portant le code de déchet D001. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
 Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre): UN1993, Liquides inflammables, N.O.S. (xylène & essence minérale), 3, PGIII, Quantité limitée**

ICAO/IATA (air): UN1993, Liquides inflammables, N.O.S. (xylène & essence minérale), 3, PGIII, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1993, Liquides inflammables, N.O.S. (xylène & essence minérale), 3, PGIII, Quantité limitée

Réserves spéciales: **Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale.

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Xylène (100 lb), Ethylbenzène (1 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Xylène (70,48), Ethylbenzène (17,62)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Xylène, Ethylbenzène

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: B2, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

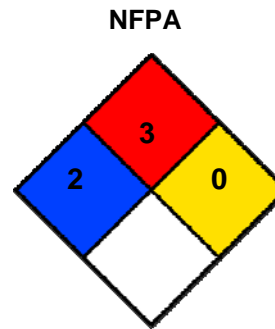
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	2
Inflammabilité:	3
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
 N° CRC: 636D
 Date de révision: 03/28/2016

Modifications depuis la dernière révision: Section 15: Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS: Registre CAS
 CFR: Code des règlements fédéraux
 DOT : Département des transports
 LIS: Liste intérieure des substances
 g/L: Grammes par litre
 HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
 IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 IATA: Association du transport aérien international
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
 OMI: Organisation maritime internationale
 lb/gal: Livres par gallon
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale

NA Non applicable
 ND Non défini
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
 NFPA: National Fire Protection Association
 NTP: Programme national de toxicologie
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
 EPP: Équipement de protection personnelle:
 Ppm: Parties par million
 RoHS: Restriction des substances dangereuses
 STEL Limite d'exposition de courte durée
 TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail